



Convention Territoriale Globale 2021-2025

Communauté de communes pays Apt Luberon

Service petite enfance jeunesse
07/12/2021

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20220119-2022-005-DE
Date de télétransmission : 24/01/2022
Date de réception préfecture : 24/01/2022

Annexes 1 et 2 Présentation de la démarche et diagnostic

I. Présentation de la démarche

A. Les objectifs de la Convention Territoriale Globale

B. Les champs d'intervention couverts

C. La méthodologie

1. Le calendrier
2. Les instances
3. Le processus

II. Le diagnostic de territoire

A. Les données générales sur la population

1. La population
2. L'évolution de la composition des familles
3. L'emploi
4. Les revenus
5. Le logement

B. La petite enfance

C. L'enfance jeunesse

D. Accès au droit

III. Les enjeux et les orientations

A. Penser le service en direction de l'enfance jeunesse comme un service global dans le respect des compétences et des actions de chacun pour développer l'attractivité du territoire

B. Faciliter l'accès aux services pour les résidents des villages, en particulier les jeunes

C. Coordonner et fédérer les acteurs autour d'un projet de territoire commun

IV. Les axes de travail

Un projet au service des familles du territoire

La Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est engagée aux côtés de la CAF de Vaucluse dans un projet de Convention Territoriale Globale (CTG).

Depuis de nombreuses années, un partenariat privilégié s'est établi entre la CAF, les communes du territoire et la Communauté de communes. Dans ce cadre, les élus ont su être à l'écoute des familles en ayant la conviction que l'attractivité résidentielle de ce territoire pour les familles reposait sur l'existence d'équipements et la qualité des services proposés aux habitants. Cette première étape a débouché lors des deux derniers Contrat enfance jeunesse (CEJ) sur un projet ambitieux de développement des places d'accueil pour la petite enfance et un portage intercommunal de la compétence jeunesse sur une partie du territoire.

Aujourd'hui, le nouveau cadre contractuel proposé par la CAF à travers la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2021-2025, ouvre de nouvelles perspectives, en élargissant le champ de réflexion à la parentalité, l'accès au droit, le cadre de vie et l'habitat, l'animation de la vie sociale. C'est l'occasion pour les collectivités et partenaires du territoire de se saisir des enjeux pour développer les services aux familles et favoriser le travail en transversalité. Aussi, la Communauté de communes a fait le choix d'associer à la démarche l'ensemble des communes et partenaires du territoire.

En invitant à la mise en synergie des différents acteurs et partenaires qui œuvrent dans le champ social, cette démarche structurée autour de groupes de travail thématiques permet de mieux appréhender les problématiques du territoire dans leur ensemble, de valoriser les actions déjà existantes, et ainsi impulser de nouveaux projets. Cette convention en articulation avec les objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) et du Contrat Local de Santé (CLS), représente pour la Communauté de communes, une opportunité de renforcer ses compétences sociales et faire valoir son action et sa politique en direction des habitants.

I. Présentation de la démarche

A. Les objectifs de la Convention Territoriale Globale

L'ambition générale du projet est de pouvoir répondre à la problématique suivante : Renforcer la cohésion sociale pour accompagner le développement du territoire. Dans un contexte où les compétences de l'intercommunalité ont fortement évolué depuis sa création, mais ne couvrent pas l'ensemble des thématiques, il a été nécessaire de réunir l'ensemble des acteurs, communes, associations, service de la CAF etc. autour d'un diagnostic de territoire pour identifier les enjeux.

Ainsi, grâce à cette démarche fondée sur un partenariat renforcé avec la CAF, les échanges ont permis d'identifier les besoins prioritaires et les axes transversaux, sur les différentes thématiques investies par les groupes de travail, petite enfance, parentalité, enfance-jeunesse, accès au droit, logement cadre de vie, animation de la vie sociale.

B. Les champs d'intervention couverts

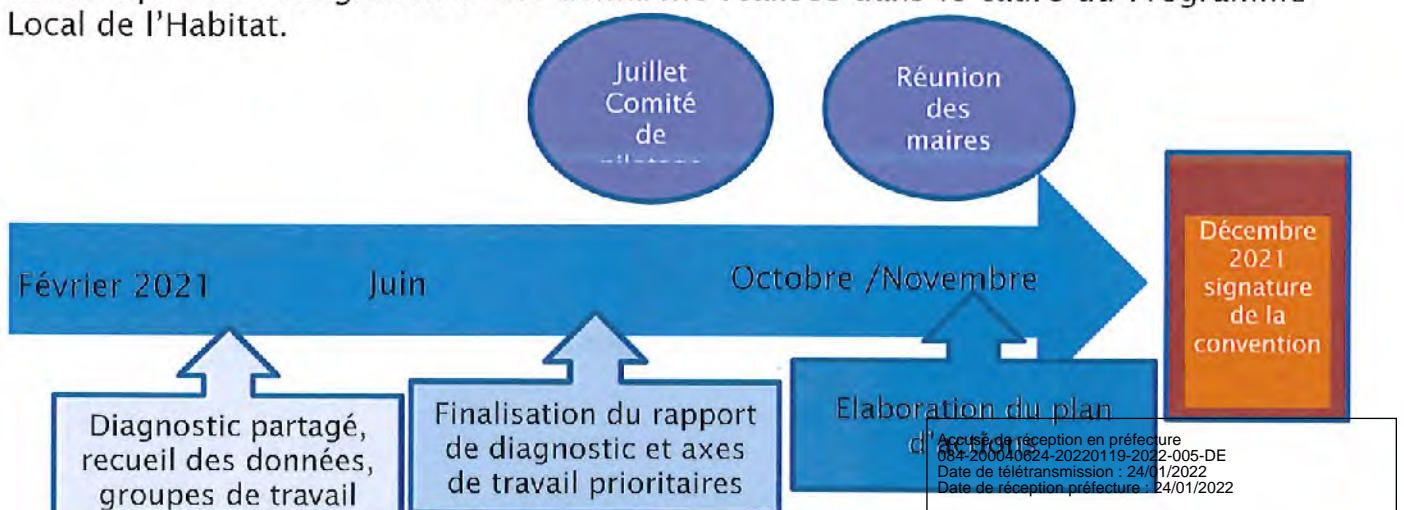
Seule la compétence petite enfance a été totalement transférée, la compétence jeunesse a été transférée pour 8 communes du territoire. Les autres thématiques, la parentalité, l'accès au droit, le logement sont partagées entre les communes et l'EPCI.

Dans le cadre de la démarche, toutes les thématiques ont été retenues pour concourir à l'élaboration d'un schéma global et définir des axes de coopération. Sur ce territoire la CTG peut jouer un rôle important de mutualisation entre les communes, et l'EPCI pour l'élaboration d'un projet social de territoire. La première priorité sera d'installer une gouvernance et un mode de travail collaboratif, notamment sur le champ de la jeunesse et de l'accès au droit.

C. La méthodologie

1. Le calendrier

L'élaboration de la convention s'est déroulée sur l'année 2021, 5 groupes de travail thématiques et l'intégration d'une démarche réalisée dans le cadre du Programme Local de l'Habitat.



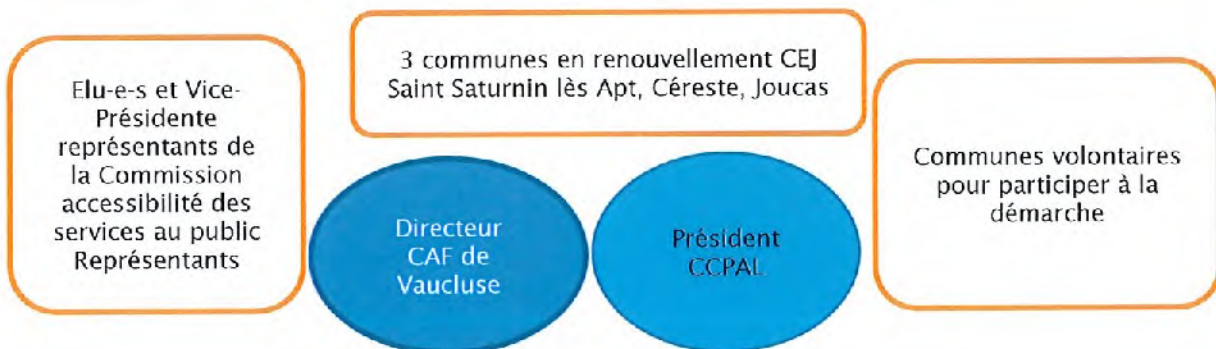
Cinq groupes de travail thématiques

Ils sont coanimés par la CAF et la CCPAL, et associent les partenaires. La thématique habitat a été traitée dans le cadre de la démarche d'élaboration du PLH et l'animation de la vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale), de façon transversale dans chacun des groupes de travail.



Un comité de pilotage

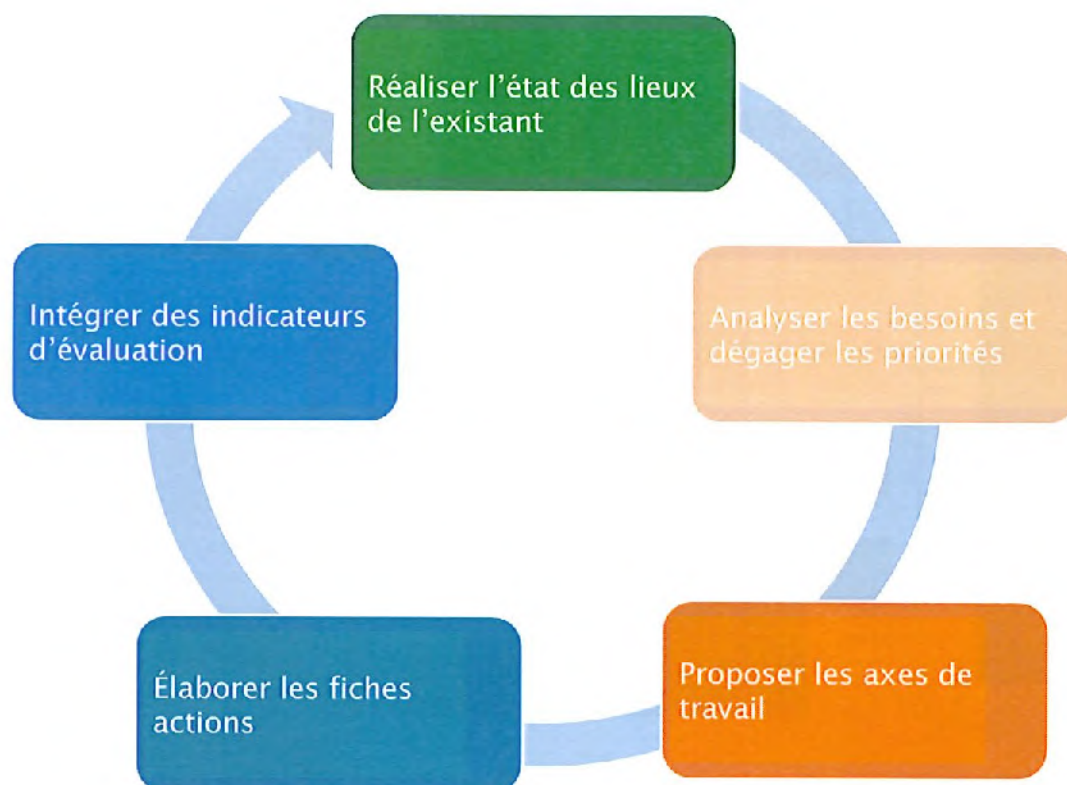
L'instance de pilotage valide les axes de travail et les fiches actions, elle suit et évalue l'atteinte des objectifs tout au long de la durée de la convention.



Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20220119-2022-005-DE
Date de télétransmission : 24/01/2022
Date de réception préfecture : 24/01/2022

3. Un processus

2 à 3 réunions par groupe de travail ; ils ont vocation à se réunir tout au long de la durée de la CTG pour suivre la réalisation du projet social et le cas échéant intégrer les évolutions réglementaires et les besoins du territoire.



II. Le diagnostic de territoire

A. Données générales sur le territoire et la population

Le territoire pris en compte pour l'élaboration de la CTG est le territoire de la Communauté de communes. Même si la future convention ne couvre pas les 25 communes, l'ensemble des partenaires a été associé à l'élaboration du diagnostic et à la réflexion sur les enjeux. Ce choix a pour objectif d'être en phase avec la dynamique de territoire et développer les coopérations entre les communes, sur les nouvelles thématiques comme l'accès au droit, ou sur les thématiques dont certaines ont gardé la compétence.

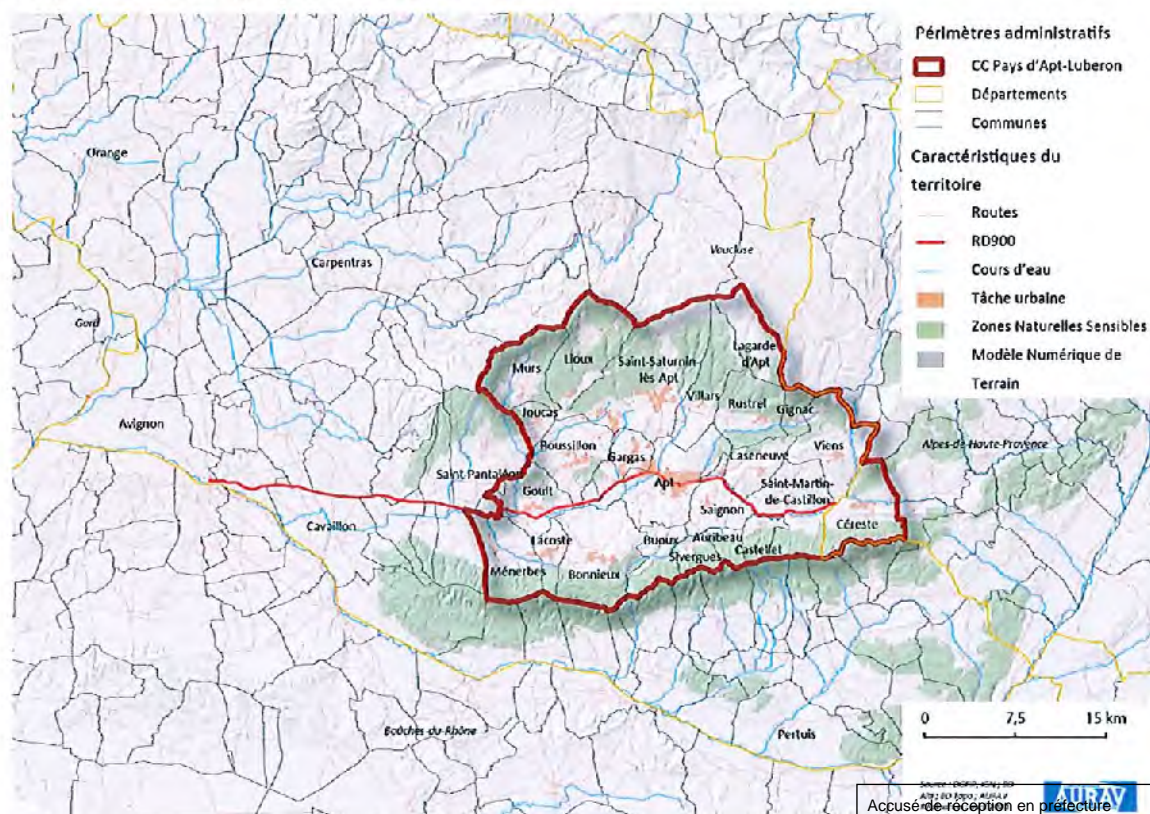
Les éléments statistiques sont issus des données Insee parues en 2020, des données du Scot et de la CAF.

Née en 2014 de la fusion de deux anciennes communautés de communes, rejointe par les communes de Buoux et Joucas, la Communauté de communes pays - d'Apt Luberon réunit 25 communes, pour une superficie de 635,7 km².

A cheval sur les départements de Vaucluse et des Alpes de haute Provence, le territoire de la CCPAL concentre 30 019 habitants dont 50% résident dans le noyau Apt/ Gargas.

Avec une moyenne de 47,5 habitants au km², le bassin de vie est décrit dans les travaux du SCOT (2019) comme « un bassin de vie rural aux portes des systèmes métropolitains ».

La compétence petite enfance a été totalement transférée, elle est exercée pour l'ensemble des 25 communes, par contre la compétence enfance jeunesse est territorialisée sur une partie du territoire.



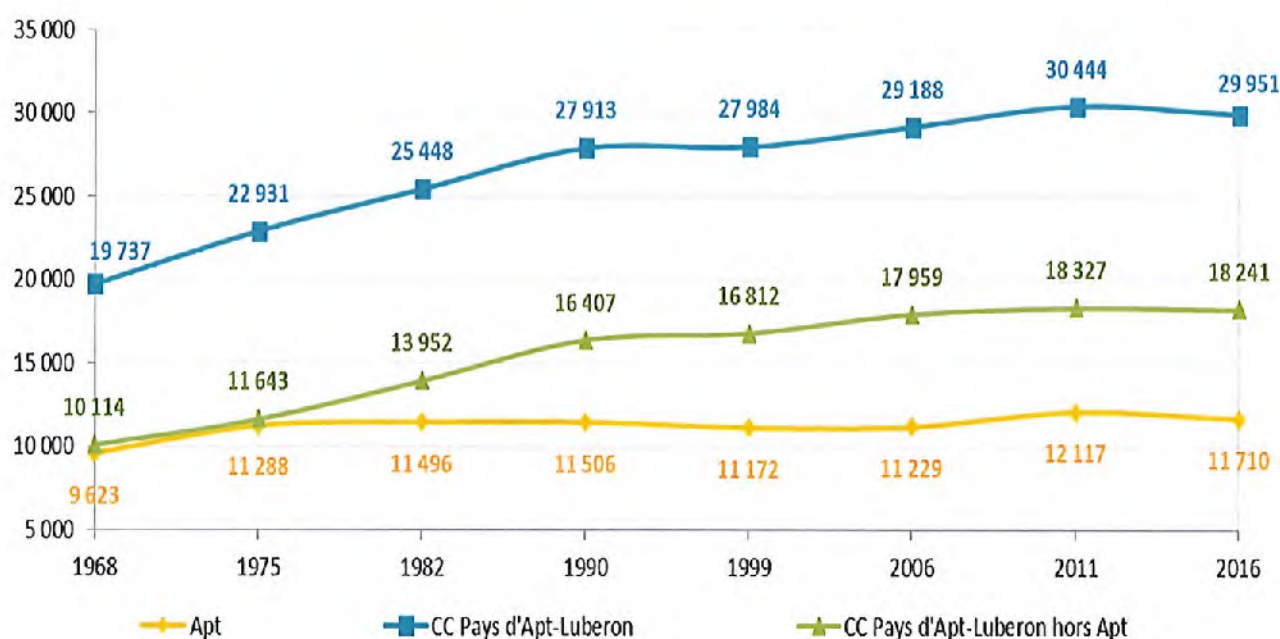
1. La population

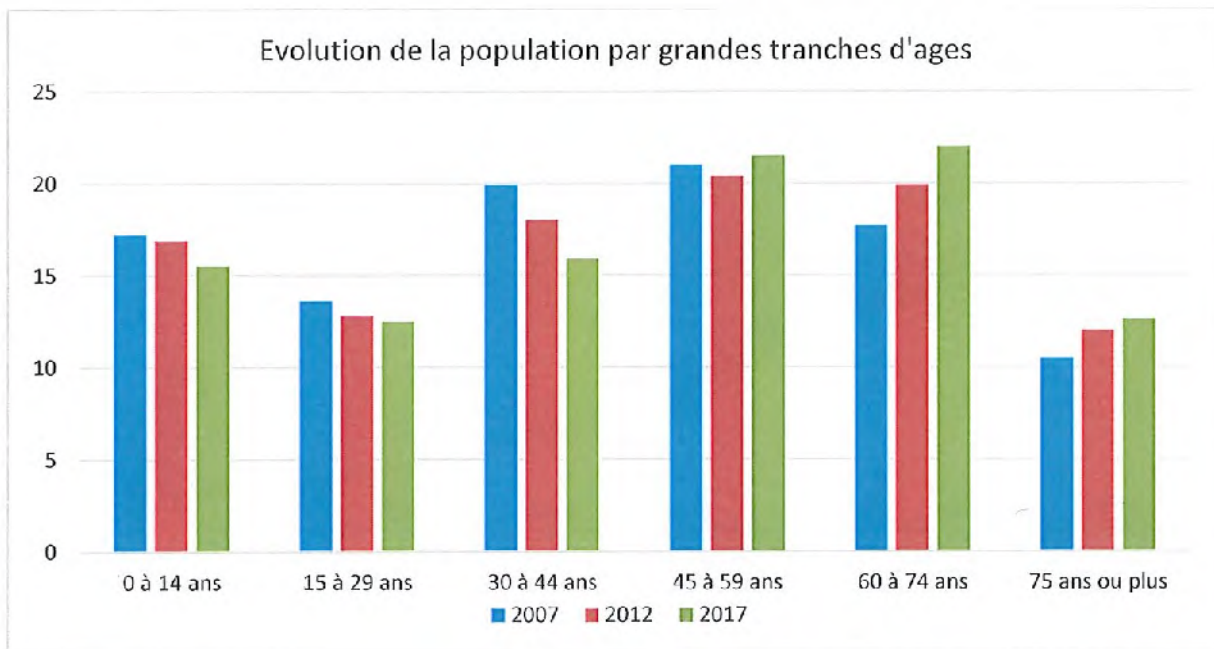
Après une période de croissance démographique entre 2006 et 2011 (+0,82%), le taux de croissance moyen annuel ralentit fortement entre 2012 et 2017 (-0,3%). Dans le détail, les communes de l'est du territoire ont connu une légère croissance, tandis que les communes de l'ouest ont connu une dynamique plus faible voire négative. Au centre, dans le noyau Apt/ Gargas, la croissance est essentiellement portée par la ville d'Apt.

Entre 2007 et 2017, on constate un vieillissement de la population, marqué par une diminution de la représentation des jeunes de moins de 25 ans et même au-delà des moins de 45 ans résidant sur le territoire. Ainsi qu'une augmentation de la représentation des plus âgés, 60 ans et plus.

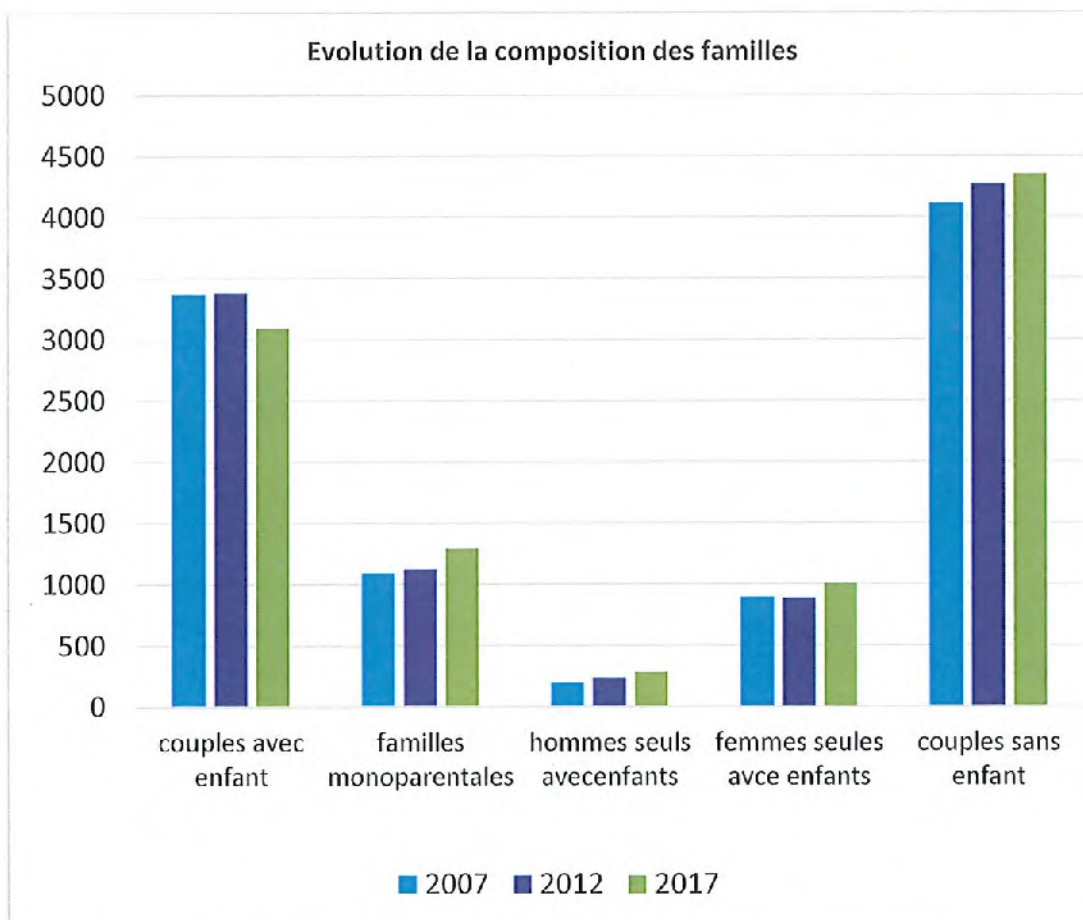
Les naissances sont en baisse continue depuis 2015 (-21%), ainsi que le nombre de couples avec enfant qui représentaient 45% des familles en 2011. Les familles nombreuses, 3 enfants et plus, sont également en baisse.

Evolution de la population entre 1968 et 2016 - Traitement AURAV, d'après l'INSEE, RP2016





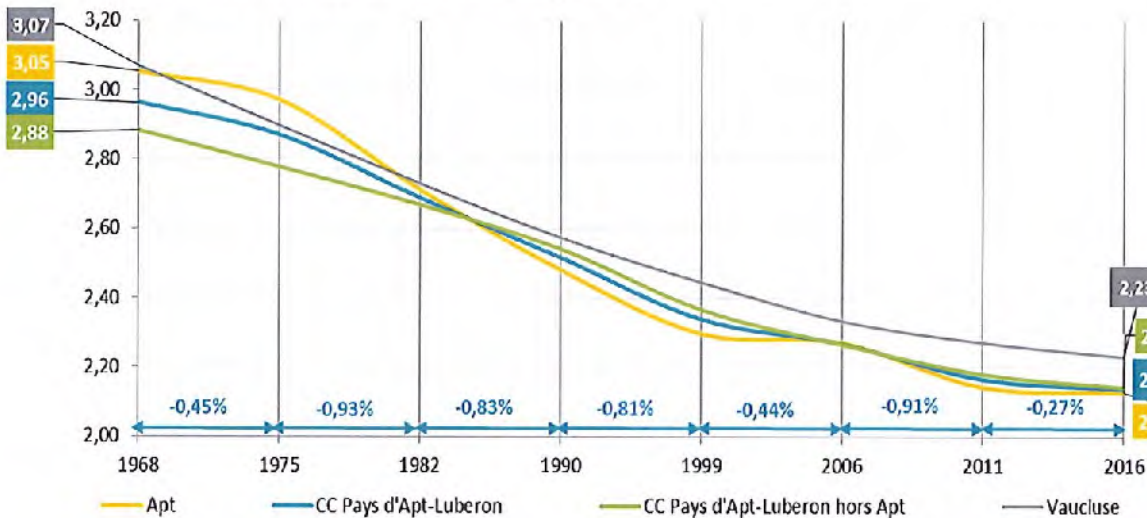
Evolution de la composition des familles – Source Insee



Globalement, on constate une baisse du nombre de couples avec enfants (-4,6%) entre 2012 et 2017, particulièrement du nombre de couples avec enfants de moins de 6 ans (-24,3%) sur la même période.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20220119-2022-005-DE
Date de télétransmission : 24/01/2022
Date de réception préfecture : 24/01/2022

Evolution de la taille moyenne des familles entre 1968 et 2015 - traitement AURAV, d'après l'INSEE, RP, 2016



Constats :

- Un vieillissement marqué de la population
- Une perte d'habitants sur la période récente
- Une baisse d'attractivité du territoire, en particulier pour les jeunes ménages
- Une baisse du nombre de couples avec enfant
- Une baisse du nombre de naissances
- Une augmentation du nombre de familles monoparentales

2. L'emploi

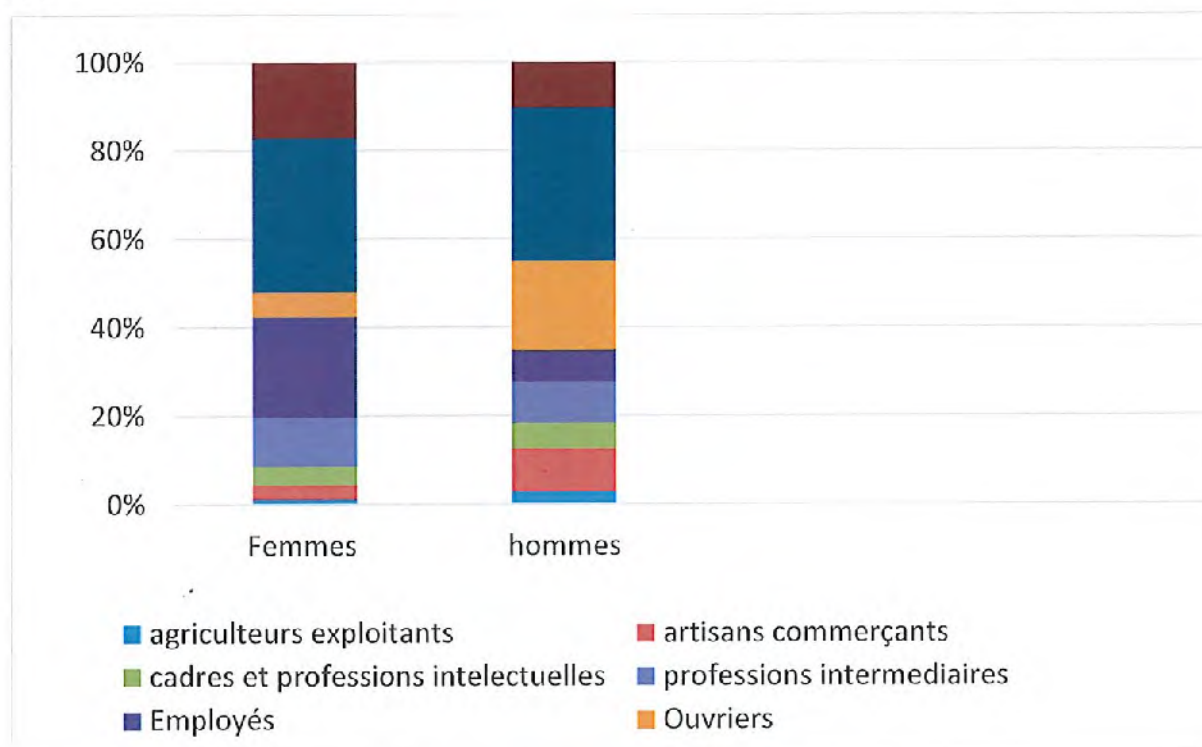
En 2017, la population active occupée (75%) est comprise dans 3 catégories : employés, ouvriers, professions intermédiaires.

En comparaison avec les autres échelles de régence, la population active du territoire se caractérise par :

Une surreprésentation des artisans /commerçants /chef d'entreprise et des agriculteurs avec des écarts respectifs de 3,7 et 1,2 points avec le taux Vaclusien et de 4,4 et 2,3 avec le taux de PACA.

Une proportion de cadres/professions intellectuelles supérieures et de professions intermédiaires inférieure à la moyenne départementale -1,8 et -3,7 points et plus encore à la moyenne régionale -5 et 5,7 points.

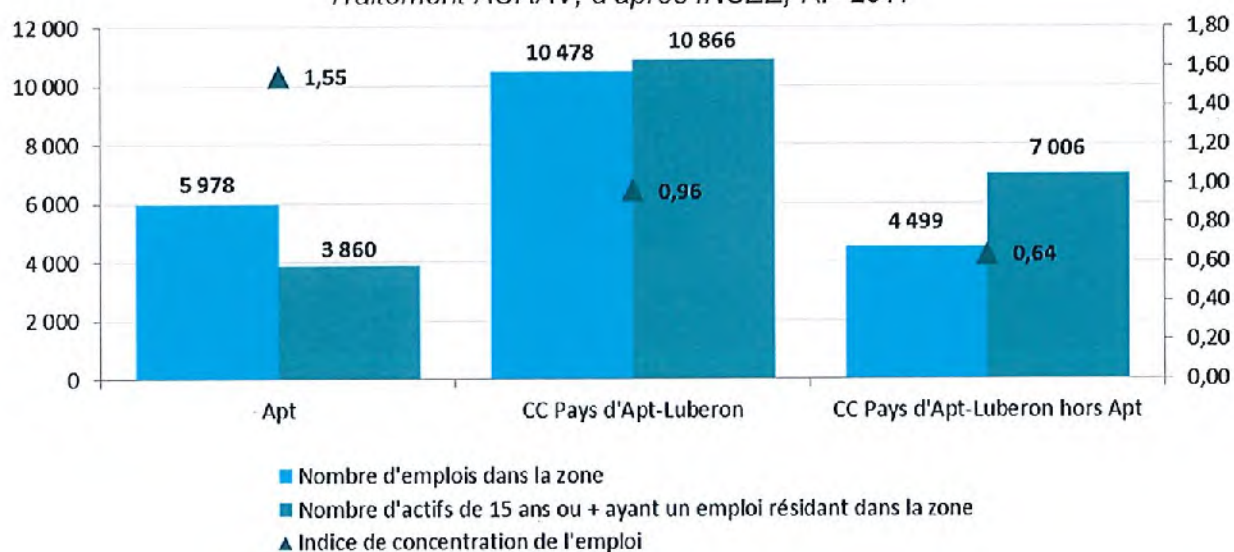
Population 15 ans ou plus par catégories socio-professionnelles en 2017-Source Insee



L'évolution du nombre d'emplois sur le territoire entre 2009 et 2014 est globalement positive, le territoire enregistre une hausse moyenne de + 0,2 % par an, supérieure aux croissances enregistrées aux échelles départementale et régionale. Derrière Apt où sont localisés 58 % des emplois, on trouve 4 communes (Gargas, Saint Saturnins lès Apt, Bonnieux et Roussillon).

Emplois et actifs occupés résidents en 2016²

Traitement AURAV, d'après INSEE, RP 2017



Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20220119-2022-005-DE
Date de télétransmission : 24/01/2022
Date de réception préfecture : 24/01/2022

² INSEE, RP 2016, données 2020, pour les raisons annoncées parties 1.1 et 2.1

Une population active supérieure au département et à la région, respectivement 74,4 %, 67,9 % et 72,3 %, mais une population active en emploi 61,8 % inférieure au département 63,1 %, et équivalente à la région 61,6 %.

Constat :

Une évolution globalement positive du nombre d'emplois entre 2009 et 2014, concentrée principalement sur la zone Apt / Gargas

Une population active supérieure au département, mais également plus au chômage que dans le reste du département

Une sous-représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures, ainsi que des professions intermédiaires

3. Les revenus

Le revenu médian annuel par unité de consommation en 2017 est de 19 350 €, comparable à celui du Vaucluse, qui est particulièrement faible comparativement aux échelles régionale, 20 800 € et nationale 21 120€. On observe une concentration de la pauvreté sur Apt où le revenu médian annuel est de 17 620 €, alors que les autres communes sont bien au-dessus du revenu médian Vauclusien.

Autre particularité, les revenus disponibles sur le territoire sont constitués à plus de 50 % par des pensions retraites et rentes et par des revenus du patrimoine. La part des revenus disponibles liés au travail est donc plus faible.

En 2017, sur le territoire de la communauté de communes, seulement 46 % des ménages fiscaux sont imposés, 37 % sur la ville d'Apt, alors que les autres communes du territoire présentent des situations moins préoccupantes.

Le taux de pauvreté est également préoccupant, 27 % des habitants sur Apt, pour une moyenne de 19 % sur le territoire. La pauvreté touche particulièrement les jeunes de -30 ans, 37 % sur la ville d'Apt, 26 % sur le territoire, alors qu'il est de 26,7 % dans le Vaucluse et de 25 % en région.

A Apt, la situation sociale varie fortement d'un quartier à l'autre. Le centre ancien et les quartiers périphériques de Saint Michel, Saint Joseph et Saint Antoine comptent près d'un ménage sur deux sous le seuil de bas revenus. Ces secteurs sont, pour la plupart, inclus aux quartiers de la politique de la ville.